

Protéger la démocratie

POUR RÉSISTER À LA DÉSINFORMATION EN PÉRIODE ÉLECTORALE

La meilleure façon de lutter contre la désinformation est de se renseigner et de renforcer sa résilience.

Il arrive que des acteurs étrangers ciblent des électeurs ouvertement et secrètement en diffusant de la désinformation pour influencer leur vote. Leur objectif est de manipuler les gens, de diffuser de fausses nouvelles et de créer de la controverse pour semer le doute en période électorale.

Voici des façons de se protéger contre la menace de la désinformation.

Qu'est-ce que la désinformation?

Il s'agit de fausses informations qui visent délibérément à induire les lecteurs en erreur. La désinformation peut être difficile à repérer, donc portez attention au contenu qui :

- Provoque chez vous des réactions émotives, en particulier s'il s'agit d'affirmations négatives ou effrayantes;
- Utilise la satire, comme les mèmes, qui pourrait être interprétée à tort comme s'il s'agissait de faits;
- Contient des propos audacieux ou extrêmes sur un sujet controversé;
- Contient des « pièges à clics », soit des titres, images ou vidéos sensationnels et délibérément trompeurs qui incitent les lecteurs à cliquer sur des liens;
- Contient des affirmations qui sont tout simplement trop belles pour être vraies.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Institutions démocratiques, 2025.
ISBN : 978-0-660-76071-1 | CP22-229/2025F-PDF

Comment la désinformation se propage-t-elle pendant les élections?

Les **hypertrucages** sont des vidéos, images ou enregistrements audio créés à l'aide de l'intelligence artificielle (IA) pour diffuser de fausses informations.



Les hypertrucages peuvent représenter des personnes réelles ou fictives, comme des politiciens et des journalistes, et peuvent s'avérer très convaincants. Par exemple, une vidéo hypertruquée peut montrer un candidat en train de tenir des propos offensants ou inappropriés qu'il n'a jamais tenus, le tout dans le but d'influencer l'opinion des électeurs.

Des **images, vidéos et fichiers audio trompeurs** peuvent servir à créer de fausses nouvelles grâce à des trucages visuels et audio. Par exemple, il est possible de réutiliser d'anciennes photos ou vidéos pour représenter des événements contemporains et de modifier des images pour exagérer les effets d'événements réels. Il arrive de plus que des images et vidéos soient sorties de leur contexte pour induire les lecteurs en erreur.



L'IA permet de générer des enregistrements audio qui imitent la voix de candidats en leur faisant tenir des propos fabriqués de toutes pièces. Au moment où la vérité éclate, le mal est déjà fait : la confiance du public envers les candidats a été ébranlée, et certains croient qu'ils ont bel et bien tenu les faux propos.

De **faux comptes et des robots** peuvent relayer de la désinformation et donner l'illusion que de nombreuses personnes y donnent leur assentiment. Les robots peuvent servir à diffuser des messages identiques en faveur ou à l'encontre d'arguments et de politiques. Les faux comptes donnent souvent l'impression qu'ils appartiennent à de réelles personnes et ils diffusent de la désinformation sur des questions sociales.



Des campagnes de désinformation qui ont recours à de faux comptes dans les médias sociaux et à des robots peuvent influencer l'opinion publique pendant les élections. Ces campagnes ciblent des groupes précis en empruntant l'identité de quelqu'un afin d'exploiter les dissensions au sein de la société. Ces comptes peuvent diffuser de fausses informations, comme des théories complotistes, dans le but de susciter la méfiance envers les institutions démocratiques.

Par ailleurs, des acteurs malveillants peuvent cibler des **influenceurs et créateurs de contenu dans les médias sociaux** pour diffuser de fausses informations et des informations truquées auprès de leur public. Le fait que des influenceurs et créateurs de contenu leur accordent leur assentiment façonnent les opinions, en particulier au sein du public qui s'informe dans les médias sociaux et les plateformes en ligne.

Contrairement à leur obligation dans le cas de la promotion de produits, les influenceurs ne sont pas légalement tenus de divulguer qu'ils sont rémunérés pour accorder leur assentiment sur le plan politique. En outre, des groupes politiques et des acteurs externes forment des influenceurs pour qu'ils fassent passer leurs messages, ce qui fait croire aux électeurs que ces influenceurs accordent sincèrement leur appui sur le plan politique.

Consultez le site Web du [Centre canadien pour la cybersécurité](#) pour en apprendre davantage sur les [cybermenaces qui pèsent sur les élections](#). Vous trouverez de l'information sur la façon de protéger vos données en ligne contre les cybermenaces ainsi que des conseils qui aideront les partis politiques, électeurs, responsables des élections et fournisseurs à atténuer les répercussions des cybermenaces sur les élections.

Comment savoir qu'il s'agit de désinformation?

Faites preuve d'esprit critique à l'égard de ce que vous voyez, lisez et entendez. Si vous soupçonnez être en présence de désinformation, faites confiance à votre instinct et faites les vérifications qui s'imposent.

Utilisez des outils pour vérifier les faits

- Parmi ces outils figurent [AFP-Canada](#), [HabiloMédias \(bit.ly/recherchedesfaits\)](#), [Les Décrypteurs](#) et [Snopes](#) (en anglais seulement).
- Inscrivez des mots clés comme « canular », « fraude » ou « faux » dans votre recherche.
- Pour davantage de conseils, consultez [Faux que ça cesse](#).



Vérifier la source

- Utilisez un moteur de recherche pour voir si la source existe et si elle est crédible.
- Faites une recherche d'image inversée pour confirmer que l'image utilisée concerne les propos ou événements en question.



Examinez la conception

- Semble-t-elle mal réalisée?
- Repérez les logos non professionnels, les couleurs inhabituelles et les espacements irréguliers.



Vérifiez les noms de domaine

- L'adresse du lien correspond-elle au nom officiel de l'organisation?  [www.canada.ca](#)  [www.canada.net](#)  [www.canadaa.ca](#)
- Y a-t-il des fautes de frappe dans l'hyperlien?

Consultez d'autres sources

- Consultez d'autres sources pour savoir si quelque chose correspond à ce que disent la plupart des experts à ce sujet.
- Dans Google, il est préférable d'utiliser l'onglet Actualités au lieu de la barre de recherche principale.



Que faire s'il s'agit de désinformation?

Ne la diffusez pas. En évitant tout simplement de la diffuser, vous freinez sa propagation.

Signalez-la. Les médias sociaux offrent à leurs utilisateurs un moyen de signaler la désinformation et ils s'en occuperont à la suite de votre signalement.

